

## LA MUSIQUE GRATUITE A UN PRIX

Le marché du disque a chuté de 21,4 % au premier trimestre 2004. Le piratage menace gravement l'industrie musicale. Le SNEP annonce aujourd'hui un dispositif de mobilisation contre le piratage.

Au cours du premier trimestre 2004, le marché du disque en France a enregistré un chiffre d'affaires de 223,6 millions d'euros, en baisse de 21,4 % par rapport à la même période en 2003.

Depuis 18 mois, l'industrie musicale en France et dans le monde fait face à une crise sans précédent. Si le développement des téléchargements illégaux de fichiers musicaux sur Internet n'est pas l'unique responsable du déclin du marché du disque, il est désormais indéniable qu'il met gravement en danger l'activité de production musicale.

Entre 1999 et 2003, le nombre de fichiers musicaux téléchargés a progressé dans le monde de 2 à 150 milliards. Dans le même temps, les ventes de disques ont chuté de 38,7 à 20 milliards de dollars.

En France, il s'échange quotidiennement 16,4 millions de fichiers musicaux sur Internet. Dans le même temps, tous les jours, 400 000 CD (singles et albums) sont vendus.

Dans ce contexte, l'industrie musicale se mobilise pour protéger ses emplois et sauver la création musicale.

Le SNEP rappelle donc fermement aux internautes qui pratiquent l'échange de musique sur Internet qu'ils doivent cesser de le faire sous peine de risquer dans les semaines et les mois à venir des poursuites judiciaires. Pour les prévenir, le SNEP prend la parole à travers une campagne dans la presse quotidienne, nationale et régionale durant la première quinzaine de mai. Cette campagne de 1.1 million d'euros est conçue par Nogoodindustry et porte la signature "La musique gratuite a un prix".

L'industrie musicale, qui propose déjà 300 000 titres légaux sur Internet en téléchargement, va continuer activement de développer une offre de plus en plus riche pour ses clients (développement sites légaux, nouveaux supports, baisse de la TVA...).

Les producteurs de disques sont par ailleurs déterminés à obtenir des fournisseurs d'accès et d'hébergement une coopération étroite avec les professionnels et la justice pour lutter sans ambiguïté contre les contenus illicites sur Internet.

Enfin l'industrie du disque et l'ensemble de la filière musicale attendent des pouvoirs publics un soutien sans faille pour défendre la propriété intellectuelle et la création musicale dans notre pays.

Contacts presse :

SNEP - Patricia Sarrant - 01.44.16.66.62

Image Sept - Marie Artzner - 01.53.70.74.70